

Radio en milieu scolaire

Une **radio en milieu scolaire (REMS)** est une radio gérée et animée par des élèves en milieu scolaire en France.

Elles ont les mêmes obligations envers l'état que les autres radios associatives.

Les élèves participent à l'antenne des REMS pendant leurs temps scolaires lors de projets pédagogiques réalisés avec leurs professeurs, soit pendant leur temps extra-scolaires pour animer des émissions en direct ou réaliser des rubriques sur les thèmes de leur choix.

Les REMS peuvent être :

- une radio A avec une [fréquence](#) attribuée par le [CSA](#), dans un établissement scolaire ou en dehors ;

Étapes pour réaliser une émission :

- **la recherche de l'information ;**
- **la technique du résumé et la réécriture ;**
- **la lecture (ponctuation, respiration, ton, plaisir...)** ;
- **le montage son sur ordinateur ;**
- **la technique de la diffusion sur l'antenne grâce à un logiciel, selon une grille de programme définie.**

L'élève y fait des apprentissages et acquiert des compétences :

- la maîtrise de la langue et de l'écriture ;
- la maîtrise des techniques de l'information et de la communication;
- les élèves sont acteurs dans la recherche, la fabrication puis la diffusion de l'information ;
- leurs émissions les obligent à réfléchir sur la communication des connaissances et sur les moyens de les véhiculer ;
- la diction, l'expression et la créativité ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- la responsabilisation et l'autonomie.

sources : Wikipédia Radio en milieu scolaire http://fr.wikipedia.org/wiki/Radio_en_milieu_scolaire

Conseil supérieur de l'audiovisuel (France)

Le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** est l'autorité de régulation de l'[audiovisuel](#) (télévision et radio seulement) en France.

Le CSA a pour rôle :

- de délivrer les autorisations de diffusion aux chaînes de télévision et aux radios et aux distributeurs de services (bouquets satellites, ADSL, etc.) ;
- d'attribuer les fréquences destinées à un usage audiovisuel ;
- de veiller au respect des quotas de chanson française par les radios, et à ceux de diffusion et de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques françaises et européennes par les télévisions (diversité culturelle) ;

sources : Wikipédia Conseil supérieur de l'audiovisuel http://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_sup%C3%A9rieur_de_l%27audiovisuel_%28France%29

La SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

...

La Sacem gère les droits d'auteurs des ayants droit (éditeurs, auteurs, compositeurs, arrangeurs, traducteurs) qui recouvrent un répertoire large et varié : musique (l'ensemble des genres musicaux, de la musique symphonique à l'électro, en passant par le jazz, le rap, le slam ou encore le zouk), musique d'œuvres audiovisuelles et de publicité, sketches humoristiques, poèmes, documentaires musicaux et vidéo-clips, textes de doublages et de sous-titrages de films, téléfilms et séries étrangères...

...

Les organisateurs de manifestations diffusant de la musique sont tenus de transmettre à la Sacem ou aux ayants droit (auteur, compositeur, éditeur) ... la liste des titres qui seront joués.

...

La société perçoit en règle générale une redevance proportionnelle aux recettes générées par la diffusion des œuvres ou au budget de la manifestation, tout en prévoyant dans certains cas une redevance forfaitaire...

sources : Wikipédia SACEM http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_des_auteurs,_compositeurs_et_%C3%A9diteurs_de_musique